

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent tenue au lieu ordinaire des séances, à l'hôtel-de-ville de Lac-Sergent, le lundi 19 octobre 2015, à 19H30

1. OUVERTURE

Présences

Monsieur Mario Émond, conseiller
Madame Hélène D. Michaud, conseillère et maire suppléante
Monsieur André Métivier, conseiller
Monsieur François Garon, conseiller

Absence motivée

Monsieur Denis Racine, maire

Ces membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent, formant quorum et madame Hélène D. Michaud, maire suppléant, annonce que la séance est ouverte.

Assistent également à la séance, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière et 14 personnes.

1. Ouverture

Madame Hélène D. Michaud, maire suppléante souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame Hélène D. Michaud, maire suppléante, fait la lecture de l'ordre du jour.

-
- 1. Ouverture**
 - 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
 - 3. Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour**
 - 4. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 21 septembre 2015 et de la séance extraordinaire du 29 septembre 2015**
 - 5. Correspondance : Voir liste**
 - 6. Trésorerie :**
 - 6.1 Rapport financier au 30 septembre 2015
 - 6.2 Approbation de la « Liste détaillée des chèques pour la période 9 – septembre 2015 »
 - 6.3 Présentation des « Comptes à payer - octobre 2015 »
 - 7. Dépôt de documents**
 - 7.1 Liste des permis émis pour le mois de septembre 2015
 - 7.2 État des résultats au 30 septembre 2015
 - 7.3 CCU - Procès-verbal de la rencontre du 8 septembre 2015
 - 8. Avis de motion**
 - 9. Règlements**
 - 10. Résolutions**
 - 10.1 Demandes faites dans le cadre des règlements relatifs au PIIA
 - 10.2 Mandat à la MRC de Portneuf pour la confection des comptes de taxes 2016
 - 10.3 Entente de déneigement pour l'utilisation d'une partie de terrain (lot 3 515 028)
 - 10.4 Octroi de contrat **TP-2016-001** de déneigement des aires de stationnement publiques du Club Nautique et de l'hôtel de ville
 - 10.5 Octroi de contrat **HDV-2016-001** à l'entreprise *PrimeVerts centre jardin pour des travaux d'aménagement (protection hivernale)*
 - 10.6 Mandat à *WEB TELECOM* pour la mise à jour du site Internet de la Ville
 - 10.7 Acquisition d'un système informatique pour le service d'administration
 - 10.8 Avis de condoléances – Monsieur Gérald Émond
 - 10.9 Félicitations à madame Josée Roy et monsieur Louis-Philippe Horion à l'occasion de la naissance de leur enfant

11. **Suivi des affaires en cours et affaires nouvelles**
 - 11.1 Réception des articles / journal « *Le Jaseur* », édition décembre 2015
 12. **Période d'intervention des conseillers et conseillères sur les sujets qui ne sont pas à l'ordre du jour**
 13. **Deuxième période de questions**
 14. **Clôture de la séance**
 15. **Levée de l'assemblée**
-

15-10-247

IL EST PROPOSÉ par monsieur François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE l'ordre du jour soit adopté avec la correction suivante au point 10.6. La firme WEB TELECOM a changé de nom d'entreprise.

- 10.6 Mandat à *WM L'agence* pour la mise à jour du site Internet de la Ville

3. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**

Quelques questions sont posées et répondues.

4. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2015 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2015**

Séance ordinaire du 21 septembre 2015

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie dudit procès-verbal, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

15-10-248

IL EST PROPOSÉ par monsieur François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 septembre 2015 soit adopté tel que présenté;

QUE monsieur Denis Racine, maire, et la secrétaire-trésorière, soient par la présente résolution, autorisés à le signer.

Séance extraordinaire du 29 septembre 2015

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie dudit procès-verbal, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

15-10-249

IL EST PROPOSÉ par monsieur François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 septembre 2015 soit adopté tel que lu.

QUE Monsieur Denis Racine, maire, et la secrétaire-trésorière, soient par la présente résolution, autorisés à le signer.

5. **CORRESPONDANCE**

La secrétaire-trésorière fait lecture de la liste de correspondance du mois d'octobre 2015 et la dépose.

6. **TRÉSORERIE**

6.1 RAPPORT FINANCIER AU 30 SEPTEMBRE 2015

La secrétaire-trésorière fait la lecture du rapport financier au 30 septembre 2015.

15-10-250

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE ledit rapport financier au 30 septembre 2015 soit adopté tel que lu.

6.2 APPROBATION DE LA LISTE DÉTAILLÉE DES CHÈQUES POUR LA PÉRIODE # 9 / SEPTEMBRE 2015

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie de la liste des chèques émis, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

La liste détaillée des chèques pour la période 9 dont le paiement a déjà été autorisé totalisant 42 078.86 \$ est annexée au présent procès-verbal.

15-10-251

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE ladite liste de chèques émis pour le mois de septembre 2015 soit adoptée tel que présentée.

6.3 PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER – OCTOBRE 2015

Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière, fait la lecture des comptes à payer pour le mois d'octobre 2015.

15-10-252

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE les comptes à payer au montant 69 130.22\$ liste en annexe, soient acceptés tels que présentés par la secrétaire-trésorière et qu'un certificat de disponibilité de crédit soit émis par la secrétaire-trésorière.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Josée Brouillette, Directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des crédits budgétaires suffisants pour des dépenses totalisant la somme de 69 130.32 \$.

7. DÉPÔT DE DOCUMENTS

7.1 État des résultats au 30 septembre 2015

La secrétaire-trésorière, dépose pour être annexé au procès-verbal, les états des résultats au 30 septembre 2015.

7.2 Liste des permis émis pour le mois de septembre 2015

Chacun des membres du Conseil ayant reçu la liste des permis émis pour le mois de septembre 2015, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture. Que la liste des permis émis pour le mois de septembre 2015 soit annexée au présent procès-verbal.

7.3 CCU - Procès-verbal de la rencontre du 8 septembre 2015

Monsieur Mario Émond, conseiller dépose, pour être annexé au présent procès-verbal, le compte rendu de la rencontre du CCU tenue le 8 septembre 2015.

8. AVIS DE MOTION

9. **RÈGLEMENTS**

10. **RÉSOLUTIONS**

10.1 **Demandes faites dans le cadre des règlements relatifs au PIIA**

Permis d'installation septiques **26, des Pins**

ATTENDU QUE cette demande de permis a été analysée le 14 octobre 2015 par le Comité Consultatif d'Urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

ATTENDU QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter le permis tel que présenté;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

15-10-253

QUE le conseil municipal fait siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte cette demande de permis déposée en vertu du PIIA;

QUE l'inspecteur municipal soit autorisé à émettre le permis conformément à la réglementation d'urbanisme et que cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

Permis de démolition (3 bâtiments) **190, Vieux-Chemin**

ATTENDU QUE cette demande de permis a été analysée le 14 octobre 2015 par le Comité Consultatif d'Urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

ATTENDU QUE le Comité Consultatif recommande aux membres du Conseil d'accepter le permis tel que présenté;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur François Garon, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

15-10-254

QUE le conseil municipal fait siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte cette demande de permis déposée en vertu du PIIA;

QUE l'inspecteur municipal soit autorisé à émettre le permis conformément à la réglementation d'urbanisme et que cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

Permis de construction neuve **190, Vieux-Chemin**

ATTENDU QUE cette demande de permis a été analysée le 14 octobre 2015 par le Comité Consultatif d'Urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

ATTENDU QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme n'est pas en désaccord avec le plan du bâtiment principal, mais souligne que le plan ne répond pas au règlement 375-14 Article 3.1 du P.I.I.A;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur André Métivier, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

15-10-255

QUE le conseil municipal accepte cette demande de permis déposée en vertu du PIIA;

QUE l'inspecteur municipal soit autorisé à émettre le permis conformément à la réglementation d'urbanisme et que cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

Permis d'installations septiques **190, Vieux-Chemin**

ATTENDU QUE cette demande de permis a été analysée le 14 octobre 2015 par le Comité Consultatif d'Urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

ATTENDU QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter le permis tel que présenté;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur François Garon, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

15-10-256

QUE le conseil municipal fait siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte cette demande de permis déposée en vertu du PIIA;

QUE l'inspecteur municipal soit autorisé à émettre le permis conformément à la réglementation d'urbanisme et que cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

Permis de construction secondaire (garage) **190, Vieux-Chemin**

ATTENDU QUE cette demande de permis a été analysée le 14 octobre 2015 par le Comité Consultatif d'Urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

ATTENDU QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme est en désaccord avec le plan du garage, le CCU suggère d'harmoniser la pente de la toiture du garage et la pente de la toiture du bâtiment principal. Le plan est retourné à l'inspecteur. (voir 4.3);

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur François Garon, conseiller

LE VOTE EST DEMANDÉ PAR LE CONSEILLER MARIO ÉMOND

	<i>pour</i>	<i>contre</i>
Madame Hélène D. Michaud, conseillère		X
Monsieur Mario Émond, conseiller		X
Monsieur André Métivier	X	
Monsieur François Garon, conseiller	X	

LA PROPOSITION EST REJETÉE

Permis de captage des eaux souterraines **198, Vieux-Chemin**

ATTENDU QUE cette demande de permis a été analysée le 14 octobre 2015 par le Comité Consultatif d'Urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

ATTENDU QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter le permis tel que présenté;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

15-10-257

QUE le conseil municipal fait siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte cette demande de permis déposée en vertu du PIIA;

QUE l'inspecteur municipal soit autorisé à émettre le permis conformément à la réglementation d'urbanisme et que cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

Permis de rénovation 1028, Tour-du-Lac Nord

ATTENDU QUE cette demande de permis a été analysée le 14 octobre 2015 par le Comité Consultatif d'Urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

ATTENDU QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter le permis tel que présenté;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

15-10-258

QUE le conseil municipal fait siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte cette demande de permis déposée en vertu du PIIA;

QUE l'inspecteur municipal soit autorisé à émettre le permis conformément à la réglementation d'urbanisme et que cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

Permis de démolition 1454, chemin Club-Nautique

ATTENDU QUE cette demande de permis a été analysée le 14 octobre 2015 par le Comité Consultatif d'Urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

ATTENDU QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter le permis tel que présenté;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par monsieur François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

15-10-259

QUE le conseil municipal fait siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte cette demande de permis déposée en vertu du PIIA;

QUE l'inspecteur municipal soit autorisé à émettre le permis conformément à la réglementation d'urbanisme et que cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

Permis de construction neuve 1454, chemin Club-Nautique

ATTENDU QUE cette demande de permis a été analysée le 14 octobre 2015 par le Comité Consultatif d'Urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

ATTENDU QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme n'est pas en désaccord avec le plan du bâtiment principal, mais souligne que la pente des toits ne s'apparente pas à l'aspect architectural des constructions voisines selon le règlement 375-14 Article 3.1 du P.I.I.A;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par monsieur André Métivier, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

15-10-260

QUE le conseil municipal accepte cette demande de permis déposée en vertu du PIIA;

QUE l'inspecteur municipal soit autorisé à émettre le permis conformément à la réglementation d'urbanisme et que cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

Permis d'installations septiques **1454, chemin Club-Nautique**

ATTENDU QUE cette demande de permis a été analysée le 14 octobre 2015 par le Comité Consultatif d'Urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

ATTENDU QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter le permis tel que présenté;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur François Garon, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

15-10-261

QUE le conseil municipal fait siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte cette demande de permis déposée en vertu du PIIA;

QUE l'inspecteur municipal soit autorisé à émettre le permis conformément à la réglementation d'urbanisme et que cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

Permis de captage des eaux souterraines **1454, chemin Club-Nautique**

ATTENDU QUE cette demande de permis a été analysée le 14 octobre 2015 par le Comité Consultatif d'Urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

ATTENDU QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter le permis tel que présenté;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur André Métivier, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

15-10-262

QUE le conseil municipal fait siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte cette demande de permis déposée en vertu du PIIA;

QUE l'inspecteur municipal soit autorisé à émettre le permis conformément à la réglementation d'urbanisme et que cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

Plantation et abattage d'arbres **1676, chemin de la Chapelle**

ATTENDU QUE cette demande de permis a été analysée le 14 octobre 2015 par le Comité Consultatif d'Urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

ATTENDU QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter le permis tel que présenté;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

15-10-263

QUE le conseil municipal fait siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte cette demande de permis déposée en vertu du PIIA;

QUE l'inspecteur municipal soit autorisé à émettre le permis conformément à la réglementation d'urbanisme et que cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

Permis de rénovation 2036, chemin du Tour-du-Lac Sud

ATTENDU QUE cette demande de permis a été analysée le 14 octobre 2015 par le Comité Consultatif d'Urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

ATTENDU QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter le permis tel que présenté;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller

15-10-264

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil municipal fait siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte cette demande de permis déposée en vertu du PIIA;

QUE l'inspecteur municipal soit autorisé à émettre le permis conformément à la réglementation d'urbanisme et que cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

10.2 **Mandat à la MRC de Portneuf pour la confection des comptes de taxes 2016**

CONSIDÉRANT que la Ville de Lac-Sergent a, par la résolution 01-09-507, donné mandat à la MRC de Portneuf de tenir à jour son rôle d'évaluation foncière ;

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf a tous les renseignements nécessaires pour la confection des comptes de taxes ;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par monsieur François Garon, conseiller

15-10-265

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

DE mandater la MRC de Portneuf pour la confection des comptes de taxes 2016 ;

ET que cette dépense soit imputée au poste budgétaire suivant : Administration générale – Services d'évaluation - 215-04-17.

10.3 **Entente de déneigement pour l'utilisation d'une partie de terrain (lot 3 515 028)**

CONSIDÉRANT qu'une partie du terrain sise sur le lot 3 515 028 a été aménagée pour permettre le virage des services publics ;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par monsieur François Garon, conseiller

15-10-266

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QU'UN montant de cent (100) dollars soit payé à Monsieur Stéphane Martin pour la location d'une partie de son terrain situé sur le lot 3 515 028 dans le cadastre du Québec, pour une aire de virage, pour la saison hivernale 2015-2016.

ET que cette dépense soit imputée au poste budgétaire suivant : Voirie Transports – Déneigement 233-04-44.

10.4 **Octroi de contrat TP-2015-005 de déneigement des aires de stationnement publiques du Club Nautique et de l'hôtel de ville**

ATTENDU QUE JNS Construction a fait parvenir à la Ville de Lac Sergent une soumission de déneigement 2015-2016 au montant de 2 299.50\$ incluant les taxes pour le déneigement des aires de stationnement du Club Nautique et de l'hôtel de ville;

ATTENDU QUE JNS Construction a fait parvenir à la Ville de Lac Sergent une soumission de déneigement 2015-2016 au montant de 331.59 \$ incluant les taxes pour le déneigement des conteneurs situés face au chemin du Ruisseau;

15-10-267

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par monsieur François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le contrat soit octroyé à JNS Construction au montant de 2 288.40 \$ plus les taxes applicables pour le déneigement (saison hivernale 2015-2016) des aires de stationnement du Club Nautique et de l'hôtel de ville ainsi que les conteneurs face au chemin du Ruisseau;

ET que cette dépense soit imputée au poste budgétaire suivant : Voirie- Transport – Déneigement 233-04-44.

10.5 Octroi de contrat HDV-2015-008 à l'entreprise PrimeVerts centre jardin pour des travaux d'aménagement (protection hivernale)

15-10-268

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil de la Ville de Lac-Sergent octroie le contrat d'entretien hivernal des plantations et aménagements paysagers de l'hôtel de ville à l'entreprise *PrimeVerts Centre jardin*, pour la somme de 1 780 \$ plus les taxes applicables;

LES devis, les soumissions et la présente résolution tiennent lieu de contrat.

ET QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire Entretien des sites, terrains et parcs 271-4522.

10.6 Mandat à WM L'agence pour la mise à jour du site Internet de la Ville

ATTENDU QUE le site Internet de la Ville se doit d'être un outil de promotion dynamique et évolutif;

ATTENDU QUE WM L'Agence a fait parvenir une proposition d'une banque de 20 heures pour mises à jour diverses et modifications mineures au montant de 1 700\$ taxes en sus;

15-10-269

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par monsieur François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

D'OCTROYER un mandat à la firme WM L'Agence sous la forme d'une banque de 20 heures au montant de 1 700 \$ plus les taxes applicables pour la mise à jour du site Internet de la Ville.

10.7 Acquisition d'un système informatique pour le service d'administration

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Sergent désire acquérir, un poste informatique afin de remplacer le poste utilisé par la secrétaire et l'inspecteur adjoint;

ATTENDU QUE les licences *Antivirus* sont arrivées à terme et doivent être remplacées;

ATTENDU QUE des frais complémentaires pour l'installation et la configuration des postes puissent être nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE suivant des vérifications de prix et de produits, la firme BUROCOM offre de l'équipement de qualité à un prix compétitif;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du budget 2015, une somme a été réservée à cet effet;

15-10-270 **EN CONSÉQUENCE** il est
PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la Ville de Lac-Sergent procède à l'achat d'un ordinateur LENOVO TC M73, tel que décrit à la soumission #12111 et #12116 de *Burocom* en date du 13 octobre 2015 au montant de 984.90 \$ plus les taxes applicables;

QUE la Ville de Lac-Sergent procède à la mise en place d'antivirus pour les 4 postes informatiques avec renouvellement de la clé de sécurité aux 3 mois et ce, pour une durée de 3 ans tel que décrit à la soumission #12112 de *Burocom* en date du 13 octobre 2015 au montant de 543.95 \$ plus les taxes applicables et installation comprise;

QUE les dépenses soient chargées au poste budgétaire 314-10-26 – Immobilisations – Équipement informatique.

10.8 Avis de condoléances – Monsieur Gérald Émond

ATTENDU le décès survenu le 7 octobre 2015 de Monsieur Gérald Émond. Monsieur Émond était le frère du conseiller du district no 1, M. Mario Émond;

15-10-271 **EN CONSÉQUENCE** il est
PROPOSÉ par monsieur François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le Conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent présente ses condoléances à monsieur Mario Émond et à la famille éprouvée;

10.9 Félicitations à madame Josée Roy et monsieur Louis-Philippe Horion à l'occasion de la naissance de leur enfant

15-10-272 **IL EST PROPOSÉ** par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le Conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent présente ses félicitations à madame Josée Roy et monsieur Louis-Philippe Horion à l'occasion de la naissance de leur enfant, Éthan.

11. SUIVI DU CONSEIL ET AFFAIRES NOUVELLES

11.1 Réception des articles / journal « Le Jaseur », édition décembre 2015

Madame Hélène D. Michaud, maire suppléante indique aux personnes concernées que la date de tombée pour les articles pour « Le Jaseur du Lac » sera le 21 novembre 2015 au plus tard.

12. PÉRIODE D'INTERVENTION DE LA CONSEILLÈRE ET DES CONSEILLERS SUR DES SUJETS HORS DE L'ORDRE DU JOUR

- SUSPENSION DE LA SÉANCE -

A 21H05. Les membres du Conseil délibèrent concernant l'ajout de deux demandes de permis de construction neuve, soit le 190, Vieux-Chemin et le 1454, chemin du Club-Nautique au présent procès-verbal, au point 10.1.

15-10-273 **II EST PROPOSÉ** par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents
QUE la présente séance soit suspendue

A la reprise de l'assemblée de consultation suspendue à 21H15, les membres du Conseil sont toujours présents et la résolution suivante est alors adoptée.

- REPRISE DES DÉLIBÉRATIONS -

A 21H15.

15-10-274

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil reprenne les délibérations de la présente séance.

13. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Quelques questions sont posées et répondues.

14. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, madame Hélène D. Michaud, maire suppléante, remercie les membres du Conseil et les personnes présentes et déclare la fin de la séance.

15. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

15-10-275

IL EST PROPOSÉ par monsieur François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la séance soit levée à 21H28.

Certificats de crédits

Je, soussignée, Josée Brouillette, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses mentionnées dans ce procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce _____ (date)

Josée Brouillette, directrice générale et secrétaire-trésorière

Hélène D. Michaud
Maire suppléant

Josée Brouillette
Directrice générale et secrétaire-trésorière